



Maître Charlotte GUILLAUBEY

Successeur de Me BARBIER
Détenteur des minutes de Me METTON

Liste des documents à fournir pour un dossier de PRÊT :

Dans tous les cas il conviendra de fournir :

- Un questionnaire d'état civil dument complétée,
- La copie de la carte d'identité,
- Un RIB daté et signé,
- Le ou les titres de propriété,
- L'attestation d'assurance habitation,
- La copie de l'offre de prêt signé par la banque.
- Si société : statuts, Kbis et délibération

Prévoir le versement d'une provision de 50,00 euros à l'ordre de l'office notarial à l'effet de couvrir les frais des premières pièces demandées.

Cette liste de pièces nécessaires est non exhaustive.
Elle devra être adaptée en fonction de chaque dossier.

Pour tous renseignements complémentaires veuillez contacter l'étude au **04.77.27.28.77** ou par mail à l'adresse **office.42040@notaires.fr.**